

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2302

24 novembre 2009

SOMMAIRE

Adnovo S.à r.l.	110470	LDV Management AERIUM 2 S.C.A.	110470
Agence Immobilière MCM S.à.r.l.	110460	LFS Advice Services S.A.	110471
Aluminium Europe S.A.	110496	LuxCo 104 S.à r.l.	110479
Arilco S.A.	110479	Lux-Immo-Containers S.A.	110487
Arnold S.à r.l.	110495	Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A. .	110484
A.S.B. S.A.	110472	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l. ...	110461
Bortran S.A.	110494	Motor Yacht Club du Grand-Duché de Lu-	
Brasserie ANP S.à r.l.	110467	xembourg	110473
Braveheart LuxCo II S.à r.l.	110469	Multipack S.A.	110472
Budde Trockenbau S.à r.l.	110464	Neinver Luxembourg S.à r.l.	110460
Capital One S.A.	110487	Northern & Shell Worldwide - Luxem-	
CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Fi-		bourg Branch	110469
ncement, d'Investissement et de Place-		Peinture MECK-PALA S.à r.l.	110470
ment	110476	Petrodiff g.m.b.h.	110470
COHEN & Co.	110494	Prodigo S.A.	110484
Contragest S.A.	110478	ProLogis Poland XXII S.à r.l.	110464
Copenhagen Airports S.A.	110484	ProLogis Poland XXVII S.à r.l.	110450
C.S.A.M. S.à.r.l.	110488	ProLogis Poland XXVI S.à r.l.	110460
Decal International Holding S.A.	110478	ProLogis Poland XXV S.à r.l.	110464
Dogan-Levage S.A.	110477	Real Lux S.à r.l.	110494
Elca S.A.	110488	Schockmel Participations S.à.r.l.	110471
Elcoteq SE	110460	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.	110469
E.S.C. Solutions S.A.	110487	SEC-BAC Trading and Immo S.A.	110479
Euro-Easy S.A.	110477	Skandia Invest S.A.	110469
Fanuc Robotics Europe S.A.	110477	Spa Di Lantigos S.C.A.	110467
Formica Luxembourg Holding	110496	Techford International S.A.	110488
Freo Team Sàrl	110450	T.P.H. Lux S.A.	110476
G Force S.A.	110476	Trabolux S.A.	110473
Grands Crus S.A.	110488	Tradicook, s.à r.l.	110471
Japhil Properties S.A.	110489	Vision Trust S.A.	110494
Jufin S.A.	110484	X-Trasys S.A.	110478
Kenloo S.à r.l.	110465	Zouga (2) S.A.	110495
Koch KIG Luxembourg S.à r.l.	110472		

ProLogis Poland XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.955.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009141343/17.

(090170647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Freo Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.026.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Roilgkey Holdings Ltd., a private company limited by shares incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus, registered under the Cyprus Law, under number 184498, represented by Oliver Brazier, Manager, born on August 11, 1969 in Waiblingen (Germany), with professional address at FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Peter Heinig, Manager, born on July 9, 1960 in Munich, with professional address at Freo Financial & Real Estate GmbH, Goetheplatz 1, 60313 Frankfurt am Main.

3. Sebastian Klatt, Manager, born on August 4, 1969 in Celle (Germany), with professional address at FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

4. Nata Vermögensverwaltung GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Theatinerstrasse 12, c/o Lilienthal Verwaltungsgesellschaft mbH, 80333 München registered with the register of commerce and companies of the Local Court München, under number HRB 180668, here represented by Ralph Wagner, Manager, with professional address at Freo Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

5. First Investors Verwaltungs GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Kiefernweg 21, 64390 Erzhausen, registered with the register of commerce and companies of the Local Court Darmstadt, under number HRB 85336, here represented by Matthias Luecker, Manager, born on December 16, 1968 in Darmstadt (Germany), with professional address at Freo Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Such powers of attorney, after having been signed *in* *variety* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FREO TEAM SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may provide for the possibility to issue preferred equity certificates to future Luxco investors allowing them to benefit from profits out of real estate or other assets to be held through Luxco's subsidiaries.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (1 EUR), all subscribed and fully paid-up. Shares numbered one (1) to seven thousand seven hundred and seventy seven (7,777) are A shares, shares numbered seven thousand seven hundred and seventy eight (7,778) to twelve thousand five hundred (12,500) are B shares.

5.2. The share capital, constituted of class A Shares as well as class B Shares, may be increased in one or several times in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Shares held by Matthias Luecker through First Investors Verwaltungs GmbH are deemed A Shares. Shares held by Oliver Brazier through Roilgkey Holdings Ltd., Shares held by Ralph Wagner through Nata Vermögensverwaltung GmbH, Shares held by Peter Heinig and Sebastian Klatt are deemed B Shares

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to third parties is subject to the restrictions for the transfer of the Company's shares contained in a shareholders' agreement dated September 24, 2009.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. The Company may also issue preferred equity certificates in accordance with the shareholders' agreement.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board composed of two (2) managers whose joint agreement is always required, one (1) of which shall be proposed by the holder of the class A shares for appointment by the general meeting of shareholders of the Company and one (1) of which shall be proposed by the holders of the class B shares for appointment by the general meeting of the shareholders of the Company. A shareholder resolution shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) The meetings of the board of managers of the Company shall be called upon notice sent by letter (express mail or special courier), telefax or e-mail delivered to the domicile, fax number or e-mail address of each director or amended by written notice to each Party from time to time, at least five (5) days before the date of the meeting. In the event of urgency, a notice of twenty-four (24) hours shall be sufficient. Whenever practicable, the notice of call shall be accompanied by any available supporting documentation.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of both managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney only to another shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company require the unanimous consent of the shareholders. Any decisions regarding an increase in the share capital must be positively approved by the vote of a holder of class A shares.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

11.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

11.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Roilgkey Holdings Ltd. subscribes to one thousand five hundred and seventy-four (1,574) shares in registered form, with a par value of one (1) EURO each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand five hundred and seventy-four (1,574) EUROS;

Nata Vermögensverwaltung GmbH subscribes to one thousand five hundred and seventy-four (1,574) shares in registered form, with a par value of one (1) EURO each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand five hundred and seventy-four (1,574) EUROS;

Peter Heinig subscribes to six hundred and thirty (630) shares in registered form, with a par value of one (1) EURO each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six hundred and thirty (630) EUROS;

Sebastian Klatt subscribes to nine hundred and forty-five (945) shares in registered form, with a par value of one (1) EURO each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of nine hundred and forty-five (945) EUROS;

and

First Investors Verwaltungs GmbH represented as stated above, subscribes to seven thousand seven hundred and seventy seven (7,777) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seven thousand seven hundred and seventy seven (7,777) EUROS.

The amount of twelve thousand five hundred (12,500) EUROS is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of two (2) years:

Mr Matthias Luecker, Manager, born on December 16, 1968 in Darmstadt (Germany), with professional address at FREO Investment Management S.à.r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, is appointed as manager of the Company upon proposal of the holders of the Class A Shares and Mr. Oliver Brazier, born on August 11, 1969 in Waiblingen (Germany), with professional address at FREO Investment Management S.à.r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg is appointed as manager of the Company upon proposal of the holders of the Class B Shares.

2. The registered office of the Company is set at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Roilkey Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Chypre, inscrite en vertu des lois de Chypre, enregistrée sous le numéro 184498, représentée par Olivier Brazier, Gérant, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Peter Heinig, Gérant, né le 9 juillet 1960 à Munich, ayant son adresse professionnelle chez Freo Financial & Real Estate GmbH, Goetheplatz 1, 60313 Frankfurt am Main.

3. Sebastian Klatt, Gérant, né le 4 août 1969 à Celle (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

4. Nata Vermögensverwaltung GmbH, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Theaterstrasse 12, c/o Lilientahl Verwaltungsgesellschaft mbH, 80333 Munich, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés du tribunal cantonal de Munich, sous le numéro HRB 180668, ici représentée par Ralph Wagner, Gérant, ayant son adresse professionnelle à Freo Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

5. First Investors Verwaltungs GmbH, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Kiefernweg 21, 64390 Erzhausen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du tribunal cantonal de Darmstadt, sous le numéro HRB 85336, ici représentée par Matthias Luecker, Gérant, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Freo Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "FREO TEAM SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers

émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut prévoir la possibilité d'émettre des certificats de parts sociales privilégiés aux futurs investisseurs Luxco leur permettant de bénéficier d'avantages en dehors de l'immobilier ou autres actifs à détenir par le biais des filiales Luxco.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales numérotées de un (1) à sept mille sept cent soixante dix sept (7.777) sont des parts sociales A, les parts sociales numérotées de sept mille sept cent soixante dix huit (7.778) à douze mille cinq cents (12.500) sont des parts sociales B.

5.2. Le capital social, composé de Parts Sociales de classe A ainsi que de Parts Sociales de classe B peut être augmenté à une ou plusieurs reprises conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts. Les parts sociales détenues par Matthias Luecker à travers First Investors Verwaltungs GmbH sont considérées comme des parts sociales de classe A, les parts sociales détenues par Oliver Brazier à travers Roilgkey Holdings Ltd., les parts sociales détenues par Ralph Wagner à travers Nata Vermögensverwaltung GmbH, les parts sociales détenues par Peter Heinig et Sebastian Klatt sont considérées comme des parts sociales de classe B.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Lorsque la société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales aux tiers est soumise aux restrictions s'appliquant à la cession des parts sociales de la Société prévues au pacte d'associés du 24 septembre 2009.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. La Société peut également émettre des certificats de parts sociales privilégiées conformément au pacte d'associés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil composé de deux (2) gérants dont l'accord conjoint est toujours exigé, dont un (1) sera proposé par le détenteur des parts sociales de classe A à la nomination par l'assemblée générale des associés de la Société et dont un (1) sera proposé par les détenteurs des parts sociales de classe B à la nomination par l'assemblée générale des associés de la Société. Une résolution des associés fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se trouve au Luxembourg.

(ii) Les réunions du conseil de gérance de la Société sont convoqués par avis envoyé par courrier (service exprès ou spécial), télécopie ou courriel délivré à domicile, au numéro de télécopie ou adresse courriel de chaque gérant ou modifié par notification écrite à chaque Partie de temps à autre, au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion. En cas d'urgence, un avis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Dès que possible, la convocation sera accompagnée de toute pièce justificative disponible.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par les voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature des deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite uniquement à un autre, associé, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés. Toutes décisions concernant l'augmentation du capital social doivent être approuvées de façon positive par le vote d'un détenteur de parts sociales de classe A.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

11.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

11.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

12.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

13.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Roilgkey Holdings Ltd. souscrit à mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) EUROS;

Nata Vermögensverwaltung GmbH souscrit à mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) EUROS;

Peter Heinig souscrit à six cent trente (630) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent trente (630) EUROS;

Sebastian Klatt souscrit à neuf cent quarante-cinq (945) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent quarante-cinq (945) EUROS; et

First Investors Verwaltungs GmbH, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à sept mille sept cent soixante dix-sept (7.777) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent soixante dix-sept (7.777) EUROS.

La somme de douze mille cinq cents (12.500) EUROS est à la disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période de deux (2) ans:

M. Matthias Luecker, Gérant, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg est nommé gérant de la Société sur proposition des détenteurs des Parts Sociales de Classe A et

M. Olivier Brazier, Gérant, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à FREO Investment Management S.à r.l., EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, est nommé gérant de la Société sur proposition des détenteurs des Parts Sociales de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi à EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: O. BRAZIER, P. HEINIG, S. KLATT, R. WAGNER, M. LUECKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39927. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009141527/535.

(090171665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

ProLogis Poland XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.974.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009141344/17.

(090170645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Elcoteq SE, Société Européenne.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009141366/12.

(090170543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009141370/12.

(090170593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.494.

L'AN DEUX MIL NEUF, LE DEUX OCTOBRE.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

Ont comparu:

1. Madame Liliane JENTGES, sans état particulier, née à Buschdorf (Mersch) le 27 janvier 1953 matricule N° 19530127209, veuve de Monsieur Bruno CURCI, demeurant à B-Athus, 72, rue de Rodange,

2. Madame Silvana CURCI, employée privée, née à Steinfort, le 8 septembre 1973, matricule 19730908183, célibataire, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Champs;

3. Monsieur Flavio CURCI, employé privé, né à Luxembourg, le 23 mai 1977, matricule n° 19770523160, célibataire, demeurant à L-8472 Eischen, 45, Grand Rue

4. Madame Tatiana CURCI, employée privée, née le 17 juin 1981, mariée, matricule 19810617163, demeurant à L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing.

en leurs qualité de seuls et uniques héritiers de feu Monsieur Bruno CURCI, entrepreneur, né à Tripoli (Libye) le 17 octobre 1947 matricule N°19471017119, marié, demeurant à B-Athus, 72, rue de Rodange, décédé à Luxembourg, le 7 mars 2009,

le décu jus étant le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "AGENCE IMMOBILIERE MCM S.à.r.l.", avec siège social à Capellen, 1C, route d'Arlon, inscrite au R.C.S Luxembourg B n°63494,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 19486, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C - 1999, page numéro 33.862.

Les comparants, es-qualités qu'ils agissent, prient le notaire d'acter ce qui suit:

1) Suite au décès de l'associé unique de la société "AGENCE IMMOBILIERE MCM S.à.r.l", savoir M. Bruno CURCI, détenant les cent parts sociales représentatives du capital social de la susdite société "AGENCE IMMOBILIERE MCM S.à.r.l",

ces parts sont échues, conformément à la loi belge, ainsi que cela résulte d'un certificat d'hérédité rédigé par le notaire Geneviève OSWALD d'Athus-Aubange en date du 30 mars 2009, répertoire n° 09.089,

- en usufruit à son épouse survivante, Madame Liliane JENTGES

- pour la nue propriété à concurrence d'un tiers (1/3) chacun, a ses 3 enfants, Silvana, Flavio et Tatiana, les CURCI, préqualifiés.

de sorte que dorénavant les 100 parts sociales sont détenues comme suit:

- Mme Liliane JENTGES: 50 parts sociales en pleine propriété et 50 parts sociales en usufruit;

- Mme Silvana CURCI: 16,667 parts sociales en nue propriété

- M. Flavio CURCI: 16,667 parts sociales en nue propriété

- Mme Tatiana CURCI: 16,667 parts sociales en nue propriété

2) Ensuite, les comparants, es-qualité qu'ils agissent, suite au décès de M. CURCI Bruno comme gérant unique de la société "AGENCE IMMOBILIERE MCM S.à.r.l",

décident que la société sera dorénavant gérée par Madame Silvana CURCI, préqualifiée.

La gérante unique peut accomplir tous les actes d'administration et de dispositions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JENTGES, S. CURCI, F. CURCI, T. CURCI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 octobre 2009, LAC/2009/41747: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009141721/55.

(090171182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "TCOI Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 124.129, with its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Mrs. Hélène ARVIS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 October 2009;

- "TCS Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 124.130, with its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Mrs. Hélène ARVIS, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 October 2009;

- "T.C.O. Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 124.131, with its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Mrs. Hélène ARVIS, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 October 2009;

- "Crown Westfalen Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 141.516, with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Hélène ARVIS, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 October 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.961, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 May 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 June 2008 (number 1527, page 73274) (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 March 2009 (number 511, page 24488).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to change the currency of the share capital of the Company from US Dollars to British Pounds with retroactive effect as of 6 January 2009 according to the exchange rate (USD/GBP) as at 6 January 2009 (i.e. 1.- US Dollar being equivalent to 0.69 GBP). Therefore the Company's share capital will amount as of 6 January 2009 to forty-two thousand seven hundred and eighty British Pounds (GBP 42,780.-).

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the Shareholders resolve that the nominal value of each share, expressed in British Pounds, shall be of zero point sixty-nine British Pound (GBP 0.69) each, with effect as of 6 January 2009. Therefore the Company's share capital is divided into sixty two thousand (62,000) shares of zero point sixty-nine British Pound (GBP 0.69) each.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, Article 5 first paragraph of the Articles of the Company is amended with effect as of 6 January 2009 and now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital. (First paragraph).** The issued share capital of the Company is set at forty-two thousand seven hundred and eighty British Pounds (GBP 42,780.-) divided into sixty-two thousand (62,000) shares with a par value of zero point sixty-nine British Pound (GBP 0.69) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "TCOI Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.129, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Hélène ARVIS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 octobre 2009;

- "TCS Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.130, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Hélène ARVIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 octobre 2009;

- "T.C.O. Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.131, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Hélène ARVIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 octobre 2009;

- "Crown Westfalen Investments S.à r.l." une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.516, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Hélène ARVIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.961, constituée suivant acte notarié en date du 29 mai 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juin 2008 (numéro 1527, page 73274) (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 mars 2009 (numéro 511, page 24488).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la devise du capital social de la Société de Dollar US en Livres Sterling avec effet au 6 janvier 2009 selon le taux de change (USD/GBP) du 6 janvier 2009 (c'est à dire 1- US Dollar étant équivalent à 0,69 GBP). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à compter du 6 janvier 2009 à quarante-deux mille sept cent quatre-vingt Livres Sterling (42,780.- GBP).

Deuxième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, les Associés décident que la valeur nominale de chacune des parts sociales, exprimée en Livres Sterling, sera de zéro virgule soixante-neuf Livre Sterling (0,69 GBP) chacune, avec effet au 6 janvier 2009. Par conséquent le capital social de la Société sera divisé en soixante-deux mille (62.000) parts sociales de zéro virgule soixante-neuf Livre Sterling (0,69 GBP) chacune.

Troisième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet au 6 janvier 2009 et se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-deux mille sept cent quatre-vingt Livres Sterling (42.780,- GBP) divisé en soixante-deux mille (62.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule soixante-neuf Livre Sterling (0,69 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. ARVIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12975. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143042/128.

(090173324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ProLogis Poland XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.975.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situe au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009141345/17.

(090170641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

ProLogis Poland XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.259.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situe au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009141348/17.

(090170633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Budde Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6747 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009141361/12.

(090171098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Kenloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.061.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe HOSTEN, consultant, né à Ixelles, le 22 décembre 1955, demeurant à B-1380 Lasne, 17, avenue des Pèlerins,

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

2) Madame Anne-Bernadette LAP, consultante, épouse de Monsieur Philippe HOSTEN, née à Gemena le 11 mars 1955, demeurant à B-1380 Lasne, 17, avenue des Pèlerins,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée familiale que les parties déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- Prestations de services dans le domaine de la comptabilité. La tenue de comptabilité pour le compte de tiers;
- Conseils en gestion financière;
- L'achat, la vente, la location, la gestion, la régie de tous biens immeubles, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, soit en association, toutes opérations de promotion immobilière et de construction, l'aménagement et la transformation de tous immeubles, l'activité d'un bureau d'études et d'expertise au sens le plus large, étant entendu que les activités nécessitant un accès à la profession dont la société ne serait pas titulaire seront effectuées par des tiers en règle à ce sujet;
- Des reprises et remises de fonds de commerce en son nom propre ou pour le compte de tiers;
- Les conseils en image et en style, conseils en relooking, cours de style, cours de conseils en image et couleurs, cours de relooking, cours de maquillage, conseils en gestuelle, conseils en couleurs et style, scénarisation;
- Confection de sites internet;
- Toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Kenloo S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof (Commune de Koerich).

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les 1.000 (mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe Hosten, prénommé: cinq cents parts	500
2) Madame Anne-Bernadette Lap, prénommée: cinq cents parts	500
TOTAL: MILLE parts	1.000

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe HOSTEN, prénommé.

Il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hosten, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13405. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009142439/96.

(090172509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009141372/12.

(090170684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Brasserie ANP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 49, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 149.055.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Andreia Sofia GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, serveuse, demeurant à L-8009 Strassen, 151, route d'Arlon.
2. Monsieur Nelson Emanuel CRUZ DIAS, ramoneur, demeurant à L-8383 Koerich, 18, rue Principale.
3. Monsieur Jorge Manuel MOREIRA DOS SANTOS, commercial, demeurant à L-4246 Esch-sur-Alzette, 17, rue de Mondeling.
4. Monsieur Pedro Miguel GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, ouvrier, demeurant à L-4640 Differdange, 21, avenue d'Oberkorn.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "BRASSERIE ANP S.à r.l".

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites' et libérées comme suit:

1.- Madame Andreia Sofia GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, prédite,	25 parts
2.- Monsieur Nelson Emanuel CRUZ DIAS, prédit,	25 parts
3.- Monsieur Pedro Miguel GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, prédit,	25 parts
4.- Monsieur Jorge Manuel MOREIRA DOS SANTOS, prédit,	25 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les futurs associés déclarent et reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé,

de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nelson Emanuel CRUZ DIAS, prédit.
- Monsieur Pedro Miguel GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, prédit.
- Madame Andreia Sofia GARCIA DE OLIVEIRA GANHAO, prédite.

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Maria de Lurdes DE OLIVEIRA AZUL, repasseuse, née le 16/07/1967 à Gatoes (Portugal) demeurant à L-4575 Differdange, 100, Grand-rue.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des quatre gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4540 Differdange, 49, rue Dicks-Lentz.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Garcia de Oliveira; Cruz Dias; Moreira dos Santos, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/13027. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009142443/96.

(090172424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.564.288,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009141376/13.

(090170768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56554 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009141378/12.

(090170948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56452 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009141382/12.

(090171039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Northern & Shell Worldwide - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.575.

Comptes de fin d'année 2008

Northern & Shell Worldwide Limited

Ces comptes de fin d'année 2008

Incluent la succursale Luxembourgeoise

Northern & Shell Worldwide - Luxembourg branch

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 octobre 2009.

R. Sanderson

Directeur

Référence de publication: 2009141585/17.

(090170910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Petrodiff g.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.771.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Firmenregister.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 5. November 2009.

Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2009141383/12.

(090171052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Adnovo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 70.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009141384/12.

(090171116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Peinture MECK-PALA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4846 Rodange, 10, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 142.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009141386/12.

(090171129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

LDV Management AERIUM 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.912.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 septembre 2009

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat du Gérant Unique:

LDV Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 96.644,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat du Commissaire:

Monsieur Jack Ruimy, résidant 121, Avenue des Champs-Élysées à F-75008 Paris,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance:
Monsieur Antoine Lam-Chok, avec adresse professionnelle au 25 Knightsbridge, London SW1X7RZ (Royaume-Uni);
Monsieur Grégory Noyen, avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour LDV Management Aerium 2 SCA

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009141812/30.

(090171312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Schockmel Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 11, Um weisse Steen.

R.C.S. Luxembourg B 128.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009141397/13.

(090170642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Tradicook, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.086.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009141443/13.

(090170677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

LFS Advice Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.203.

La société HMS Fiduciaire Sàrl, représentée par Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société LFS Advice Services S.A. immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 28.203;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141446/16.

(090170709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Multipack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 107.278.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA
Route de Bigonville, 18
L-8832 ROMBACH-MARTELANGE
Signature

Référence de publication: 2009141444/13.

(090170676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Koch KIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 143.585.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 22 septembre 2009 entre Koch KIG Holding ULC et Koch Holding ULC que les 40.002 parts sociales d'une valeur nominale de \$ 1,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société ont été transférées à Koch Holding ULC, ayant son siège social au Purdy's Wharf Tower One, 1959 Upper Wake Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 (Canada), portant le numéro de Registre 2014436097.

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 22 septembre 2009 entre Koch Holding ULC et Koch KIG Financing II, LP, que les 40.002 parts sociales d'une valeur nominale de \$ 1,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société ont été transférées à Koch KIG Financing II, LP, ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11 (Bermudes), portant le numéro de Registre 43029.

A compter du 22 septembre 2009, les 40.002 parts sociales sont détenues par Koch KIG Financing II, LP, prénommé.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009141904/26.

(090171247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

A.S.B. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.298.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société A.S.B. S.A. immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 46.298;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141448/15.

(090170711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Trabolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.527.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société TRABOLUX SA. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 49.527;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141449/15.

(090170714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

MYCL, Motor Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Schwebsange, Port de Plaisance.

R.C.S. Luxembourg F 5.769.

REFONTE DES STATUTS

Statuts établis a Luxembourg le 20 décembre 1964 (Recueil No 83 du 28 juillet 1965) statuts modifiés le 13 mai 1975 (Recueil No 17 du 28 janvier 1976), le 9 février 1994 et le 31 janvier 2009.

Art. 1^{er} . Le 28 août 1964 a été crée une association sans but lucratif portant la dénomination: MOTOR YACHT CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, en abrégé MOTOR YACHT CLUB LUXEMBOURG et en initiales MYCL.

L'association a pour but la pratique et la propagation des sports nautiques en général. Le siège social se trouve a Remich pourra toutefois être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché.

Art. 1^{er} bis. Le siège a été transféré à Schwebsange Commune de Wellenstein en 1992. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Comme membres fondateurs ont comparu:

Altwies Joseph, bourgmestre à Remich.

Altwies Charles, étudiant, Remich.

Berscheid Fernand, commerçant, 19 rue J.Fischer, Luxembourg.

Castagna Adrien, ingénieur-technicien 102 rue de l'Usine Esch.

Engel Norbert, transport, 34 rue du Klapp, Schifflange.

Fago-Golfarelli (Le comte) Sigfrido, Dr ing., Septfontaines.

Harris Ramsey, directeur, ASIS, Cité Buschland, Remich.

Keller Charles, commerçant, 62 Grand rue, Luxembourg.

Kieffer Bernard, inspecteur de la Navigation, Remich.

Kribs Camille, commerçant, 46 Bd J.F.Kennedy, Esch/Alzette.

Nieder Victor, hôtelier, Place du marche Remich.

Mathay Josette, Mme, Salon de Coiffure, Remich.

Schmitt Guy, brigadier de Gendarmerie, Junglinster.

Sehroeder Mathias, sous-inspecteur des CFL, 36 rue St Pierre,

Niedercorn. Pauly Joseph, échevin de la ville de Remich.

Weiter Nicolas, ébéniste, 200 avenue de la Fayencerie, Luxembourg.

Tous de nationalité luxembourgeoise à l'exception de Castagna Adrien, italienne; Fago Golfarelli, italienne; Harris Ramsey américaine.

L'association peut créer des sections, dont l'organisation sera déterminée par le conseil d'administration; elle peut s'affilier à d'autres organismes nationaux ou étrangers, ou en affilier.

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, de membres honoraires et de membres d'honneur.

Les membres honoraires ou d'honneur peuvent être des personnes physiques ou morales qui par des subventions et aides de tout genre contribuent au bien-être de l'association. Toute personne désirant faire partie de l'association comme membre fera sa demande au Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration se prononcera sur la recevabilité de cette demande.

La qualité de membre n'est acquise qu'après le paiement du droit d'inscription et de la cotisation de l'année en cours.

Les montants des droits d'inscription et de la cotisation annuelle sont fixés chaque année par l'assemblée générale mais ne peuvent toutefois dépasser 200.00 Euros pour le droit d'inscription et 150.00 euros pour la cotisation annuelle. Ces montants maxima peuvent être ajustés à l'évolution de l'indice des prix.

Art. 4. La qualité de membre se perd par la démission écrite parvenue au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui refuse de régler ses cotisations.

Par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

En cas d'urgence, lorsqu'un membre actif se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur des membres de l'association, le conseil d'administration pourra décréter par vote secret la suspension, après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications sous réserve de ratification de sa décision par l'assemblée générale qui prononcera l'exclusion. En cas de démission, de l'exclusion ou du décès d'un membre ses droits restent acquis à l'association

Administration

Art. 5. L'Association est administrée par un conseil d'administration renouvelable par tiers chaque année, composé de cinq à vingt membres actifs. Parmi ces administrateurs au moins 50% devront être propriétaires d'embarcation ou détenteur d'un permis de navigation. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

En cas d'élection en bloc d'un nouveau comité, l'ordre de sortie sera déterminé par le résultat des élections, les candidats ayant obtenu le moins de voix étant les premiers sortants.

En cas de vote global, le tirage au sort décidera l'ordre de sortie, sauf en ce qui concerne le président qui restera sortant en dernier.

Art. 6. Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. En cas de vacance d'un siège il pourra être pourvu au remplacement par le conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont de droit candidats aux élections. Les candidatures au poste d'administrateur doivent être envoyées au secrétariat du club au moins cinq jours avant l'assemblée, le cachet de la poste faisant foi.

L'assemblée des associés peut révoquer un ou plusieurs administrateurs, même avant l'expiration de leur mandat. Un administrateur révoqué ne pourra plus se représenter comme candidat, sauf dispense accordée par l'assemblée. La qualité d'administrateur se perd automatiquement avec la perte de la qualité de membre.

Art. 7. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres le président, le secrétaire, le trésorier et le responsable de la formation, qui formeront le bureau.

Le président du conseil d'administration est désigné pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration désignera le cas échéant, un ou plusieurs vice-présidents.

Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs collaborateurs choisis hors de son sein, dont il fixera les attributions et la rémunération éventuelle.

Art. 8. Un ou plusieurs vérificateurs de caisse seront désignés par l'assemblée générale parmi les membres actifs ne figurant pas au conseil d'administration. Leur mandat est fixé à trois ans. Les vérificateurs de caisse sont tenus à contrôler l'activité du trésorier, de faire la vérification de la comptabilité et de dresser un rapport dont ils donneront lecture lors de l'assemblée générale. La décharge ne pourra être donnée au trésorier qu'après avoir entendu le rapport des vérificateurs. En cas de défiance du ou des vérificateurs, le comité pourvoira au remplacement à titre provisoire.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association.

Art. 10. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 11. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par les procès-verbaux inscrits sur un registre tenu par le secrétaire et signé par les membres du bureau.

Art. 12. Le conseil d'administration est responsable de la gestion des intérêts de l'association et pour ce faire, dispose des pouvoirs les plus étendus en conformité avec les dispositions de la loi du 21 avril 1928 réglementant les a.s.b.l. Le Conseil d'Administration est également responsable des décisions prises par l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration peut, en cas de violation des règles établies, des prescriptions de sécurité ou des règlements d'exploitation, édictés par lui, interdire temporairement à un membre de l'association l'usage du matériel appartenant à l'association. En cas d'urgence, le président ou à défaut un des membres du conseil d'administration est habilité à prendre seul cette décision.

Art. 14. L'association est engagée en toute circonstance, soit par la signature conjointe du président ou d'un vice-président et d'un administrateur, ceux-ci engageant l'association dans la limite de leurs pouvoirs.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans le courant du premier trimestre sur convocation du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai d'un mois à la suite d'une demande écrite lui étant parvenue d'un cinquième des membres actifs au moins. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale à tout moment.

Art. 16. Les membres actifs sont convoqués par avis postal au moins quinze jours à l'avance. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Art. 17. Le président en exercice ou son remplaçant assument la présidence de l'assemblée générale.

Art. 18. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents. Lors d'une assemblée générale extraordinaire chaque membre présent a le droit d'avoir une procuration.

Art. 19. La présence des deux tiers des membres est expressément requise par la loi pour toute modification aux statuts.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale sera convoquée pour une deuxième fois et pourra alors délibérer à la majorité des membres présents.

Art. 20. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association ou tous les membres actifs pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt pourront avoir connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration.

Art. 21. L'ordre du jour de l'assemblée générale comprendra:

- a) Allocution et rapport du président.
- b) Appel nominatif des membres présents.
- c) Rapport d'activité du conseil d'administration et des différentes commissions éventuelles
- d) Rapport du trésorier et des vérificateurs de caisse
- e) Élection des membres du conseil d'administration et des vérificateurs de caisse.
- f) Modification éventuelle des statuts.
- g) Divers.

Année sociale - Finances - Bilan et Budget

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre

Art. 23. Chaque année le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le bilan ainsi que le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante.

Art. 24. Les entrées et les dépenses seront régies d'après les stipulations du budget approuvé. Le trésorier de l'association se servira d'une comptabilité dans la forme la plus simple; les entrées et les dépenses étant enregistrées chronologiquement dans le registre prévu à ces fins.

Les vérificateurs de caisse procéderont au moins quinze jours avant l'assemblée générale à la vérification de la comptabilité. Cette vérification peut avoir lieu à différentes reprises au courant de l'exercice après avoir notifié au trésorier cette intention au moins quinze jours à l'avance. Il est de préférence que les postes de vérificateurs de caisse soient occupés par des membres ayant des notions de comptabilité.

Modifications aux statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 25. Les modifications des statuts se font d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 26. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. L'assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation.

Art. 27. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association le ou les liquidateurs donneront aux biens de l'association, après acquittement du passif, une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Publications

Art. 28. Après leur enregistrement et leur homologation par le tribunal civil conformément à l'article 19 de la loi du 21 avril 1928, les présents statuts seront publiés au Mémorial.

Dispositions générales

Art. 29. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et ses modifications éventuelles sont applicables à tous cas non prévus par les présents statuts

Marco Beil / François F. Feltz

Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2009142998/147.

(090173045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

G Force S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.779.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société G Force S.A. immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 58.779;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141450/15.

(090170716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Financement, d'Investissement et de Placement, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.049.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société CEFIP SA, Compagnie Européenne de Financement d'Investissement et de Placement immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 60.049;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141451/16.

(090170717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

T.P.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 101.857.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 5 octobre 2009

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TPH LUX procède aux modifications suivantes:

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Révocation de Monsieur Lhou Oubalouk de son poste d'administrateur.
2. Nomination de Monsieur Kaket Jean-Claude - né le 14/06/1955 à Ougrée (Belgique) et domicilié rue du Montys 8 à B-4557 Soheit-Tinlot (Belgique) - au poste d'administrateur. Son mandat est fixé pour une durée de six ans.
3. Ratification des événements passés depuis la constitution de la société.
4. Renouvellements des mandats d'administrateurs pour Messieurs AZDOUFAL Abdelkader - né le 01/05/1963 à Oujda (Maroc) et domicilié Plaakiglei, à L-9747 Enscherange (Luxembourg) - et AZDOUFAL Elhouari - né le 01/01/1957 à Oujda

(Maroc) et domicilié route du Condroz 143 à B-4550 Nandrin (Belgique). Leur mandat est fixé pour une durée de six ans.

5. Nomination de Monsieur AZDOUFAL Abdelkader - domicilié Plaakiglei à L-9747 Enscherange (Luxembourg) - en qualité d'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour TPH LUX

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA

Référence de publication: 2009141834/23.

(090171835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Dogan-Levage S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.653.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société DOGAN LEVAGE SA immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 62.653;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141452/15.

(090170718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Euro-Easy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.689.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société EURO-EASY S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 65.689;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141453/15.

(090170719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Fanuc Robotics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 3 août 2009

Il résulte du procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Nobutoshi TORII, avec effet au 31 janvier 2009, en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

- Messieurs Seiueemon INABA, Olaf GEHRELS, Seigo KATO, Yoshiharu INABA, Ryou NIHEI et Hideo KOJIMA ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

- Monsieur Ryuji SASUGA, né le 10 mars 1969 à Yamanashi Préfecture, Japon, avec adresse professionnelle à Fanuc GE CNC Europe S.A., Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2009. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2009141932/24.

(090171387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

X-Trasys S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.687.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société X-TRASYS SA immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 66.687;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141459/15.

(090170722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Contragest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.987.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société CONTRAGEST SA immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 69.987;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141460/15.

(090170723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 23 octobre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de ratifier la cooptation de Sarah Triboldi, avec adresse au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie, avec effet au 9 août 2009

2. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Sarah Triboldi, administrateur, avec adresse au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie
- Gianluigi Triboldi, administrateur, avec adresse au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie
- Secondo Triboldi, administrateur, avec adresse au 1/A, Via Arderico da Soresina, 26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. de renouveler le mandat de Gianluigi Triboldi avec adresse au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie, en tant que Administrateur-délégué, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

4. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009141940/24.

(090171499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Arilco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.232.

La société HMS Fiduciaire Sàrl, représentée par Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société ARILCO SA immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 71.232;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

Ce mandat prend fin au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141461/15.

(090170724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

SEC-BAC Trading and Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.555.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société SEC-BAC TRADING AND IMMO S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 81.555;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141464/15.

(090170728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

LuxCo 104 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.062.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated on 22 October 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 104 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 104 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44821. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142333/240.

(090172513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Jufin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.473.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société JUFIN S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 83.473;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141465/15.

(090170733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Prodigo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.524.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société PRODIGO S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 88.524;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141476/15.

(090170746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

**Copenhagen Airports S.A., Société Anonyme,
(anc. Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 110.014.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies

("registre de commerce et des sociétés") under number B 110.014 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 29 July 2005, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 28 December 2005, number 1466, page 70330 (the "Company").

The Articles have been amended once pursuant to the deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 7 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 March 2006, number 600, page 28777.

The meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, who appointed Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard as secretary. The meeting designated Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) each.

II. The shareholders of the Company, holding together the whole share capital of the Company, are represented at the meeting. The proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented shareholder and by the members of the bureau of the general meeting, has been signed by the proxies and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

III. It appears from said attendance list that all the shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the Company's name from "Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A." to "Copenhagen Airports S.A.".

2. Amendment to the article 1 of the Articles concerning the name of the Company, so that it shall hence read as follows:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name Copenhagen Airports S.A.".

3. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to change, with immediate effect, the Company's name from "Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A." to "Copenhagen Airports S.A.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders unanimously RESOLVE to amend the article 1 of the Articles, so that it shall hence read as follows:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name Copenhagen Airports S.A.".

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A., soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.014, constituée par acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), le 29 juillet 2005, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2005, numéro 1466, page 70330 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés une fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), le 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2006, numéro 600, page 28777.

L'assemblée a été présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui a nommé Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard comme secrétaire. L'assemblée générale a élu Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard comme scrutateur.

Le président déclaré et requit le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) chacune.

II. Que les actionnaires de la Société, possédant ensemble le total du capital souscrit de la Société, sont représentés à l'assemblée générale. Le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de bureau, a été signée par les mandataires et les membres du bureau.

La prédite liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des actions est représentée à la présente assemblée générale et les actionnaires déclarent avoir été valablement convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société, de "Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A." à "Copenhagen Airports S.A."

2. Modification de l'article 1^{er} des Statuts au sujet de nom de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: Copenhagen Airports S.A."

3. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires DECIDENT à l'unanimité de modifier, avec effet immédiat, la dénomination de la Société, de "Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A." à "Copenhagen Airports S.A."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires DECIDENT à l'unanimité de modifier l'article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: Copenhagen Airports S.A."

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE A ETE LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de les dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12431. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009142416/132.

(090172510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Lux-Immo-Containers S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.718.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société LUX-IMMO-CONTAINERS S.A. immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.718;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141477/15.

(090170747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

E.S.C. Solutions S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.824.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société E.S.C. SOLUTIONS S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 95.824;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009141478/15.

(090170750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Capital One S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.418.

La société HMS Fiduciaire Sàrl, représentée par Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommé en qualité de commissaire aux de la société CAPITAL ONE SA immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 96.418;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

Ce mandat prend fin au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141479/15.

(090170754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

C.S.A.M. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 12, Cité an Elber.

R.C.S. Luxembourg B 111.339.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009141671/9.

(090171653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Techford International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.215.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société TECHFORD INTERNATIONAL S.A. immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 97.215;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend au 16 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141480/15.

(090170755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Grands Crus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.443.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société GRANDS CRUS S.A. immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 99.443;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141481/15.

(090170757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Elca S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.900.

La société HMS Fiduciaire Sàrl représentée par son gérant, Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey, 36, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société ELCA SA immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 100.900;

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet au 31/12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009141482/15.

(090170760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Japhil Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.060.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société privée à responsabilité limitée de droit de l'Ile Maurice "JAPHIL PROPERTIES LIMITED", avec siège social à Félix House, 1^{er} étage, 24, rue Dr Joseph Rivière, Port Louis, Ile Maurice, et ayant actuellement un capital de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

La société a été constituée en date du 14 juin 1999 et est enregistrée auprès du Registre des sociétés de Port Louis (Ile Maurice), sous le numéro 22493/5046.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Clemency.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Les actionnaires représentés à cette assemblée, qui représentent tout le capital et qui détiennent toutes les actions de la société, figurent sur une liste de présence signée par leur mandataire. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le Président déclare et l'assemblée reconnaît que l'ensemble du capital émis est représenté à l'assemblée, qui est ainsi valablement constituée pour décider sur les différents points à l'ordre du jour. Le mandataire des actionnaires représentés déclare en outre expressément renoncer à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales et déclare avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que du texte des nouveaux statuts en vigueur après le transfert du siège au Grand-Duché de Luxembourg, y inclus le texte exact du nouvel objet social.

L'assemblée reconnaît en outre que les documents suivants lui ont été soumis:

- un extrait certifié conforme à l'original des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 3 octobre 2008, décidant du transfert et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg et de mettre un terme à la soumission de la société au droit de l'Ile Maurice;

- la dernière version des statuts de la société;

- un "certificate of incumbency" daté du 15 septembre 2009.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "JAPHIL PROPERTIES LIMITED" tenue le 3 octobre 2008, décidant de transférer le siège social de la société de Port Louis (Ile Maurice) à Clemency (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à compter du 1^{er} octobre 2009, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme régie par le droit luxembourgeois.

3) Adoption de l'objet social d'une soparfi (société de participation financière) ayant la teneur suivante:

" La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non."

4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise, la société adoptant la dénomination de "JAPHIL PROPERTIES S.A."

5) Présentation du rapport établi par le réviseur d'entreprises conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège de la société à Clemency (Grand-Duché de Luxembourg) à l'adresse suivante: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

9) Divers.

Le Président déclare que:

La société souhaite établir son siège social statutaire au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi qu'il ressort des résolutions des actionnaires susvisées, datées du 3 octobre 2008, il a déjà été décidé de transférer le siège social statutaire de la société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée étant convoquée afin de voter une seconde fois sur le transfert du siège social statutaire de l'Ile Maurice au Grand-Duché de Luxembourg et d'authentifier cette résolution conformément aux formalités du droit luxembourgeois. De plus, il a été décidé de confier à cette assemblée générale la modification de l'objet de la société, les autres modifications mentionnées ci-dessous et les changements nécessaires pour rendre les statuts conformes aux prescriptions légales luxembourgeoises ainsi que la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve et confirme la décision de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la société "JAPHIL PROPERTIES LIMITED", avec siège social à Félix House, 1^{er} étage, 24, rue Dr Joseph Rivière, Port Louis, Ile Maurice à Clemency, avec effet à compter du 1^{er} octobre 2009, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau et déclare que la société a par conséquent adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme d'une société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois. Par conséquent, les décisions suivantes sont prises conformément au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sera désormais représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Ces actions sont réparties entre les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, lequel sera désormais celui d'une soparfi (société de participation financière) et de restructurer les statuts de la société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

La teneur des statuts est désormais la suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "JAPHIL PROPERTIES S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Clemency, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Dispositions transitoires

L'exercice social ayant commencé aujourd'hui finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport établi en date du 19 octobre 2009, par le réviseur d'entreprises "GSL Fiduciaire Sàrl", avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, c/o Monsieur Luc SCHMITT, associé, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net, tel qu'il ressort de la situation financière intérimaire arrêtée au 30 septembre 2009, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social de 31 000 EUR."

Le prédit rapport, après avoir été signé " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend les décisions suivantes et procède aux nominations ci-après:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michel ANTOLINOS, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 24 novembre 1941, demeurant à 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.

b) Madame Sandra HEW KHEE, General Manager, née à Rose-Hill (Ile Maurice) le 2 septembre 1968, demeurant à Church Road, Pointe aux Piments, Ile Maurice.

c) Madame Rachel LEE KIEN VONG, Senior Executive, née à Rose-Hill (Ile Maurice) le 11 août 1974, demeurant à Yves Forget Street, Roches Brunes, Ile Maurice.

Monsieur Michel ANTOLINOS, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

3) Est nommée commissaire aux comptes:

La société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaires aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3684. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142329/272.

(090172501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Vision Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.775.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/11/2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2009141645/13.

(090170501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Real Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 99.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009141667/10.

(090171830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

COHEN & Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009141668/13.

(090171806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Bortran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.285.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juillet 2008

3^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au poste de Président du Conseil d'Administration.

Il exercera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour BORTRAN S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141830/18.

(090171862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Arnold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
EUROFIDUCIAIRE S.A.
12, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009141669/14.

(090171719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Zouga (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.804.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2009

1. Les mandats d'Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015, comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Andrea Maurizio ZAMPARINI, Directeur de sociétés, né le 29 décembre 1965 à Verbiana, Italie, demeurant au 63, Via Sempione, I-21029 Vergiate,

- Monsieur Paolo Diego ZAMPARINI, Directeur de sociétés, né le 6 décembre 1968 à Verbiana, Italie, demeurant Via Sempione 63, I-21029 Vergiate,

Administrateur de catégorie B:

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme
ZOUGA (2) S.A.
Signature / Signature
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009141832/25.

(090171198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Formica Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 729.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.944.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Formica Luxembourg Holding tenue au siège social en date du 10 septembre 2009 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, Madame Evanne Volz, née le 11 mars 1958 dans l'état de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 4958 Twinbrook, Ct. Cincinnati, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, M. John Allan Hames, né le 17 novembre 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, et résidant au 8/44 Allendale Road, Mt Albert, Auckland, Nouvelle-Zélande.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

- Fletcher House

810 Great south Road

Penrose

Auckland

New Zealand

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Evanne Volz

Liquidateur

Référence de publication: 2009141868/25.

(090171354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2009

1. Les démissions de leur mandat d'administrateur des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. sont actées;

2. La démission du mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est actée;

3. Les mandats d'Administrateurs de Maître Philippe MORALES, Avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de Maître Cécile HESTIN, Avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg sont acceptés. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

4. La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

5. Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour ALUMINIUM EUROPE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009141865/25.

(090171330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.
